Décentralisation

« Grenoble figurera dans les métropoles dites de droit commun »

Les Affiches de Grenoble et du Dauphiné: L'Assemblée nationale a adopté mardi dernier, en première lecture, le premier projet de loi de décentralisation, qui consacre la création des métropoles. Une étape décisive vient donc d'être franchie pour la future métropole grenobloise?

Michel DESTOT: Exactement, même s'il nous faudra attendre la seconde lecture. Ce qu'il faut retenir,c'est que Grenoble figurera donc dans les métropoles dites de droit commun, sans être pour autant une capitale régionale. C'est donc une valorisation exceptionnelle non seulement pour notre agglomération, mais aussi pour notre département et notre région, puisque nous constituerons une sorte de pôle d'équilibre avec Lyon. Cette métropole pourra ainsi servir

de levier pour le développement économique de notre territoire, mais aussi du pays.

A.G.D.: En termes de compétences, qu'est-ce que cela va changer?

M.D.: Nous allons pouvoir mener des politiques plus intégrées, c'est-à-dire plus mutualisées, avec des ressources supplémentaires, comme le font aujourd'hui les communautés urbaines. Ce qui nous permettra des développements dans le domaine économique, le domaine social et celui de la transition énergétique. Dans le domaine des politiques sociales, par exemple, il y aura une négociation avec les Départements pour savoir ce qui sera du ressort du conseil général et ce qui relèvera de la métropole. On imagine qu'il y aura une affirmation beaucoup

plus claire en matière de logements, de politique de la Ville et de solidarités.

A.G.D.: Vous êtes intervenu à l'Assemblée pour défendre le scrutin universel comme mode d'élection des conseillers métropolitains. C'est un volet important du projet de loi?

M.D.: Oui, car il relève de l'indispensable dimension démocratique qui doit accompagner à terme la mise en place de ces métropoles. Nous allons créer de nouvelles entités qui vont gérer des budgets extrêmement importants, avec des responsabilités qui vont être très fortes. On ne comprendrait pas qu'il n'y ait pas l'onction de la population, à travers le vote. En 2014, pour le renouvellement des conseillers municipaux, la loi



Le député-maire de Grenoble, Michel Destot.

prévoit pour la désignation des conseillers communautaires le principe du fléchage. La loi, même s'il y aura une autre loi qui fixera le mode exact de scrutin, instaure le principe que les conseillers des métropoles seront élus au suffrage universel direct à partir de 2020.

A.G.D.: Qui sera le chef de file de la métropole grenobloise?

M.D.: Il est vraiment trop tôt pour le dire. Alors, nous en reparlerons.